



COMMUNIQUE DE PRESSE

Après la première revue satisfaisante de son programme, le Gouvernement obtient un décaissement de près de 90 milliards de FCFA du Fonds Monétaire International

Le Conseil d'Administration du Fonds Monétaire International a conclu ce mercredi 14 décembre 2022, la première revue du programme économique et financier au titre du Mécanisme Elargi de Crédit et de la Facilité Elargie de Crédit pour le Bénin. Cette approbation permet au pays de bénéficier d'un décaissement immédiat de **144 millions de dollars USD** soit près de **90 milliards de FCFA**. Le nouveau décaissement intervient suite aux résultats satisfaisants de la première revue tenue à Cotonou en novembre dernier.

En effet, les conclusions de la première revue ont montré que le Bénin a respecté tous les critères quantitatifs et objectifs indicatifs du programme au-delà des cibles retenues. De même, les réformes structurelles majeures attendues à la première revue du programme ont toutes été mises en œuvre. Cette performance atteste de la bonne progression de l'opérationnalisation des réformes du Gouvernement et reflète l'amélioration du cadrage macroéconomique ainsi que la qualité de la gestion des finances publiques.

En autorisant ce nouveau décaissement, le FMI salue les efforts considérables déployés par les autorités béninoises en matière de mobilisation des ressources intérieures, conjugués à l'efficacité des dépenses publiques. Le FMI renouvelle ainsi sa confiance dans les politiques publiques conduites par le Gouvernement. Il témoigne également sa satisfaction totale pour les efforts continus de consolidation budgétaire effectués par le Bénin.

Pour rappel, le programme économique et financier (PEF) 2022-2025 du Bénin appuyé par le Fonds Monétaire International est conjointement financé par la Facilité Elargie de Crédit (FEC) et le Mécanisme Elargi de Crédit (MEDC) pour un montant total de près de 638 millions de dollars USD.

Fait à Cotonou, le 15 Décembre 2022

Le Ministère de l'Economie et des Finances.

